



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

**Marché de travaux pour la restauration de la courtine Sud (suite effondrement), du bastion Sud –Est , de l'angle Nord-Ouest du bastion Nord-est et de la courtine Est du château des Rohan à Pontivy  
Avenants valant modification du marché en cours d'exécution**

DEL-2019-034

**Numéro de la délibération :** 2019/034

**Nomenclature ACTES :** Commande publique, marchés publics

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 04/03/2019

**Date de convocation du conseil :** 26/02/2019

**Date d'affichage de la convocation :** 26/02/2019

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** M. Paul LE GUERNIC

**Étaient présents :** M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eddy RENAULT, Mme Véronique RISSEL.

**Était représentée :** Mme Émilie CRAMET par Mme Alexandra LE NY.

**Était absent excusé :** M. Eric SEGUET.

**Était absente :** Mme Maryvonne LE TUTOUR.

**Marché de travaux pour la restauration de la courtine Sud  
(suite effondrement), du bastion Sud –Est , de l’angle Nord-  
Ouest du bastion Nord-est et de la courtine Est du château  
des Rohan à Pontivy  
Avenants valant modification du marché en cours  
d’exécution**

**Rapport de Yann LORCY**

Vu la délibération du 19 avril 2016, portant attribution des marchés de travaux pour la restauration de la courtine Sud (suite effondrement), du bastion Sud –Est, de l’angle Nord-Ouest du bastion Nord-est et de la courtine Est du château des Rohan à Pontivy avec :

- La société MARC SA de Bruz (35) pour le lot n°1 « Terrassement, gros œuvre, Réseaux » pour un montant de 1 205 954.90 € HT pour la solution variante comprenant une tranche ferme et une tranche conditionnelle.
- La société MAISON GREVET de Laval (53) pour le lot n°2 « Maçonnerie traditionnelle pour un montant de 467 368.82 € HT comprenant deux tranches conditionnelles.
- La société DAVY de Plérin (22) pour le lot n°3 « Etanchéité » pour un montant total de 62 953.79 € HT comprenant une tranche ferme et une tranche conditionnelle.
- La société LE BER de Sizun (29) pour le lot n°4 « Charpente, couverture, menuiseries » pour un montant total de 34 190.69 € HT comprenant une tranche conditionnelle.

Vu l’avenant n°1 au lot n°1 notifié au titulaire le 26 avril 2016 ayant pour objet de prendre en compte des travaux de confortation du projet de reconstruction suite à la découverte de deux zones d’une grande instabilité pour un montant en plus-value de 30 550.00 € HT.

Vu l’avenant n°2 au lot n°1 validé par délibération 2018/057 en date du 24 avril 2018 ayant pour objet sur la tranche ferme de prendre en compte le percement de la dalle pour le raccord des eaux usées et des eaux pluviales du fait de la décision de créer un vide technique pour un montant en plus-value de 1 200.00 € HT.

Vu l’avenant n°1 au lot n°2 notifié au titulaire le 26 avril 2016 ayant pour objet de prendre en compte des travaux de confortation du projet de reconstruction suite à la découverte d’un parement de maçonnerie effondrée sur le mur intérieur de la courtine pour un montant en plus-value de 8 004.77 € HT.

Vu l’avenant n°2 au lot n°2 validé par délibération 2018/057 en date du 24 avril 2018 ayant pour objet sur la tranche conditionnelle 1 de prendre en compte la confortation du four à pain découvert lors des travaux de restauration pour un montant en plus-value de 7 193.59 € HT.

Vu l'avenant n°3 au lot n°2 validé par délibération 2018/057 en date du 24 avril 2018 ayant pour objet la réalisation de travaux complémentaires (mise en sécurité du parapet, dévégétalisation en recherche, traitement de l'arase du bastion sud-est) pour un montant en plus-value de 93 588.81 € HT.

Vu l'avenant n°1 au lot n°3 validé par délibération 2018/057 en date du 24 avril 2018 ayant pour objet sur la tranche ferme la suppression de l'étanchéité provisoire du fait de la réalisation en continu des travaux pour un montant en moins-value de 22 864.39 € HT.

Vu les difficultés d'interventions rencontrées par les entreprises lors de l'exécution des travaux,

Il convient de prolonger le délai d'exécution pour l'ensemble des lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 février 2019 pour émettre un avis sur la proposition d'avenants valant modifications du marché.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission précitée proposent de retenir à (l'unanimité), les avenants suivants sur les lots suivants :

- Avenant n° 3 - Lot n°1 – Terrassements – Gros Œuvre - Réseaux:
- Avenant n°4 - Lot n°2 – Maçonnerie traditionnelle - Pierre de taille:
- Avenant n°2 - Lot n°3 – Etanchéité:
- Avenant n°1 Lot n°4 – Charpente – Couverture- Menuiseries

Les avenants ont pour objet de prendre en compte :

- Une prolongation du délai d'exécution

Ces avenants de prolongation du délai d'exécution sont rendus nécessaires par :

☞ La nature des sols : En effet, la nature des sols a rendu difficile la réalisation des forages. Il s'est avéré nécessaire de remplacer à plusieurs reprises des machines occasionnant des délais supplémentaires de mise en œuvre.

☞ La découverte de 2 fours à pain : En effet, suite aux fouilles archéologiques qui ont mis à jour deux fours à pain, des adaptations au projet ont dû être réalisées (temps d'études supplémentaires, notes de calcul complémentaires et délais d'approvisionnement)

☞ Des travaux complémentaires sur les parapets : Les travaux ont mobilisés les maçons durant plusieurs mois. En effet, les quantités de moellons récupérables (bloc béton) s'étant avérées inférieures aux prévisions, il a été nécessaire de rechercher des carrières pouvant fournir des pierres similaires entraînant des délais supplémentaires (délais de recherche, d'extraction et d'approvisionnement)

☞ Les conditions climatiques défavorables : En effet, au cours des deux hivers concernés (pluies diluviennes en mai 2017, neige en février 2018), les mauvaises conditions météorologiques ont eu pour conséquence que le fond de la douve n'était plus circulaire. Le chantier n'a pu être accessible pendant plusieurs périodes.

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est prolongé amenant une fin d'exécution des travaux au 31 mai 2019.

**Nous vous proposons:**

- D'accepter les propositions de la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser la Maire à signer les avenants valant modifications du marché à intervenir ainsi que toutes les pièces annexes.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 5 mars 2019**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**